

# La Lettre de Bellegarde



N° 52 – Juin 2016

## Réforme territoriale

L'arrêté de Monsieur le Préfet de la Loire, en date du 27 avril 2016, ratifie l'entrée des communes de Chamboeuf, Saint Bonnet les Oules et Saint Galmier dans le périmètre de la communauté urbaine de St Etienne Métropole.

### **Fin d'une histoire.**

La communauté de communes du pays de St Galmier, comme toutes les intercommunalités, avait été pensée comme un outil au service des communes pour faire à plusieurs ce qu'aucune ne pouvait faire seule ou aussi bien.

C'est ainsi que depuis 1993, la CCPSG a, entre autres, développé des zones industrielles et des zones artisanales, afin de permettre une avancée économique de notre territoire. Elle a amélioré aussi le service d'accueil des jeunes enfants au sein des structures micro-crèches, crèches, jardins d'enfants. Elle a permis une diminution importante, par une collecte en porte à porte, des déchets des ménages.

Elle permettra, demain, à chacun d'entre nous d'être relié, grâce à la fibre optique, au très haut débit. Et, cela, toujours avec une imposition maîtrisée.

La logique aurait donc voulu de laisser vivre cette EPCI, qui aurait pu continuer de travailler au service de la population. La loi le permettait. Mais les services de l'Etat en ont décidé autrement, répondant ainsi aux souhaits de quelques élus communautaires et métropolitains.

Aussi, nous serons amenés, demain, à participer à la construction par fusion extension, d'un nouvel établissement qui rassemblera 49 communes et environ 66 600 habitants.

Les « modernisateurs », dont la préoccupation est de faire toujours plus grand, faute de pouvoir faire plus beau, les élus des grandes collectivités, désireux de toujours agrandir leur pré-carré et leur champ d'influence, ou les arrivistes déçus, toujours prêts à vendre leur âme et leurs convictions, sont les responsables de ces projets qui cessent alors d'être pensés comme un outil au service des communes.

Sous son camouflage technique, l'intercommunalité c'est aussi un transfert du pouvoir décisionnel. Que se passera-t-il, quand les intéressés réaliseront qu'au lieu du renforcement de leurs capacités d'action collective, ils se retrouveront davantage en situation de dépendance ? Cela est une autre affaire.

Jacques Laffont  
Maire de Bellegarde en forez



## Les principales décisions du conseil municipal de décembre 2015 à mai 2016

- Vote unanime en faveur de la création d'une **nouvelle intercommunalité** composée de 49 communes et 66 224 habitants, située en grande partie sur la rive droite de la Loire (Est) en demandant au Préfet de rattacher St Galmier et Chamboeuf à cette nouvelle intercommunalité.
- Approbation à l'unanimité du reversement de la subvention du Conseil Départemental à l'école privée pour une classe découverte.
- Approbation à l'unanimité des **demandes de subventions** au député pour le mur du cimetière, à l'Etat pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux et pour l'agrandissement de la salle des fêtes et au Conseil Départemental pour la mise en sécurité du RD 10 (sortie vers St Galmier), pour la réfection d'une classe de l'école publique et pour les travaux de voirie (*Les trois premières demandes ont été accordées, les 3 dernières sont en attente*).
- Approbation à l'unanimité de la mise à jour du prix de revient d'un élève de l'école publique. Ce coût, fixé à 415 € par an, sert de base au calcul de la **subvention versée à l'école privée** pour les élèves de Bellegarde fréquentant cet établissement.
- Approbation à l'unanimité des **nouveaux tarifs** de droit de place, d'utilisation du chenil municipal, de la cantine et de la garderie, (voir les tarifs dans cette lettre).
- Approbation à l'unanimité de la décision de ne pas titulariser la personne des services techniques embauchée en contrat d'avenir et de la remplacer par une nouvelle embauche en contrat CAE.
- Approbation à l'unanimité du maintien du régime indemnitaire des agents titulaires et stagiaires.
- Approbation du **document unique d'évaluation des risques professionnels** des agents communaux.
- Approbation à l'unanimité du compte administratif et du compte de gestion pour l'année 2015.
- Approbation à la majorité du taux des **impôts locaux** pour 2016.
- Approbation à l'unanimité des **prévisions de recettes et de dépenses** de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2016
- Approbation à l'unanimité du projet du **Plan Local d'Urbanisme** et de sa transmission pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes avant la mise en place d'une enquête publique
- Approbation à l'unanimité du projet de **vente de locaux** de l'ancienne usine à des artisans du village (SCI l'Avenir, NFCG Elec, CSL Services).
- Approbation à l'unanimité du choix de l'entreprise Venet pour la réfection du mur du haut du cimetière et le crépissage de celui du bas (face extérieure) ainsi que du mur du jardin de l'ancien presbytère.
- Approbation à l'unanimité des subventions aux associations.

Les résumés des conseils présentés dans la lettre sont des extraits des relevés officiels de décisions, qui sont consultables dans leur intégralité sur le tableau d'affichage de la Mairie, durant 2 ou 3 semaines après la réunion et en permanence sur le site pour les 24 mois précédents : [www.mairie-bellegarde-en-forez.fr](http://www.mairie-bellegarde-en-forez.fr)

# Infos Municipales

## Budget prévisionnel 2016

Le budget prévisionnel 2016 a été voté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal en séance du 5 avril.

### Budget de fonctionnement

Dépenses	Recettes		
Charges générales	316 550 €	Remboursement rémunérations	2 000 €
Charges de personnel	386.360 €	Ventes de produits et services	88 480 €
Autres charges de gestion	149 900 €	Impôts et taxes	769 640 €
Intérêts des emprunts	53 500 €	Dotations et subventions	264 965 €
Dotation aux amortissements	24 000 €	Produits de gestion directe	45 500 €
Dépenses exceptionnelles	200 €	Produits exceptionnels	2 000 €
Péréquation intercommunale	27 000 €		
<b>Total</b>	<b>957 510 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 172 585 €</b>
<b>Résultat excédentaire prévisionnel</b>	<b>215 075 €</b>		

### Budget d'investissement

Dépenses	Recettes		
Rbt emprunt	89 522 €	Excédent investissement 2015	352 096 €
Etude Plan Local d'Urbanisme	12 540 €	Excédent fonctionnement 2015	330 377 €
Etude urbanisme	20 000 €	Excédent prévisionnel fonctionnement 2016	215 075 €
Concession serveur informatique mairie	2 200 €	FCTVA	39 741 €
SIEL lampes, dissimulation et création réseau	99 192 €	Taxe équipement	15 000 €
Usine - Travaux aménagement	119 000 €	Amortissements	24 000 €
Matériel	36 200 €		
Eaux pluviales (RD 10 et provisions pour rue du Gros chêne)	206 484 €	Subvention enveloppe cantonale 2015	5 309 €
Voirie : Sortie vers St Galmier et divers chemins (voir travaux)	245 630 €	Subvention CG voirie	44 317 €
Réaménagement cimetière	25 879 €	Participation autres communes à l'achat de matériels communs	3 600 €
Mise en accessibilité bâtiments	41 700 €	Subvention du député pour cimetière	5 000 €
Salle des fêtes : construction d'un local + accessibilité	119 800 €	Fin subvention Conseil régional pour sentier Anzieux	2 335 €
Ecole : classe + menuiseries salle évolution	17 703 €	Subvention CCPSG pour sentier	4 000 €
Signalisation des rues	5 000 €		
<b>Total</b>	<b>1 040 850 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 040 850</b>

Retrouvez, plus en détail, le budget prévisionnel 2016 et le compte administratif 2015 sur le site internet.

## Horaires d'été

### Mairie

La mairie sera ouverte aux horaires habituels jusqu'au 13 juillet.

Du 13 juillet au 7 août, elle sera ouverte le lundi et le jeudi de 8h45 à 11h15 et de 13h45 à 16h00, le mercredi de 8h30 à 12h00, le vendredi de 13h45 à 17h00, le samedi matin de 8h30 à 12h00.

Du 8 au 28 août, elle sera ouverte aux horaires habituels sauf le samedi matin.

### Bibliothèque municipale

En juillet et jusqu'au 7 août :

Les mercredis après-midi de 16 h à 18 h et les samedis de 10 h 30 à 12 h.

Fermeture complète du 8 août au 31 août.



## Travaux et investissements

➤ Depuis quelques semaines, sous la responsabilité du SIEL, une entreprise installe la  **fibre optique**  dans les gaines souterraines ou sur les supports aériens (poteaux – façades). Une fois cette phase terminée, l'installation chez les particuliers débutera.

➤ Le réseau  **d'alimentation en eau potable** , route de la Montagne, présentait de nombreuses fuites. Les réparations devenant de plus en plus coûteuses, le SIVAP a décidé de remplacer les tuyaux. Les travaux se termineront en juillet.

➤ Certains habitants ne possèdent pas de terrain ou de dépendance leur permettant de stocker leur container à déchets et sont obligés de les garder dans leur domicile ou les laissent dans la rue. Par mesure d'hygiène et pour améliorer la circulation automobile et piétonne, des  **containers collectifs**  ont été mis en place rue du bourg, rue des écoles, parking des muriers.

➤ En fin d'année 2015, la commune a fait remettre à neuf les menuiseries de la salle d'évolution de  **l'école publique**  ; cette année une classe de l'école maternelle va être rénovée durant les vacances.

➤ A la demande de certains habitants,  **l'éclairage**  extérieur du bâtiment de la Verchère a été amélioré. Dans le même temps, des bornes lumineuses ont été installées sur le chemin reliant ces locaux à l'école.

➤ Les travaux de  **voirie 2016**  vont porter sur les rues et chemins suivants : Chemin du Fargeolet, chemin du Claveau (suite aux orages de l'an dernier), chemin des Pies et des Varennes, La Barbarie, chemin neuf.

➤ L'aménagement des  **bords de la RD 10**  à la sortie du village, côté St Galmier, est toujours d'actualité mais avant le démarrage des travaux, il faut attendre que le SIVAP ait effectué la

rénovation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

➤  **Accessibilité**  : fin 2015, nous avons déposé un calendrier sur 3 ans pour la mise aux normes des bâtiments recevant du public. Les travaux portent surtout sur des aménagements intérieurs (toilettes, lumière, rampe d'accès...) et sur les places de stationnement, les accès extérieurs ayant été traités les années précédentes. En 2016, la mise aux normes va concerner : la salle de la Verchère, la maison des associations, la salle des fêtes, le restaurant scolaire, l'église (place de stationnement). L'année prochaine les travaux concerneront l'école et l'année suivante la salle du stade.

➤ La commission de sécurité nous a demandé de ne plus stocker de matériel sous la scène de la  **salle des fêtes** . Pour éviter de diminuer la surface de la salle, il a été décidé de construire un local adjacent côté est (derrière la scène). Par la suite, un vestiaire sera créé à l'entrée, à la place des placards au fond de la salle.

➤ Du fait de la poussée du terrain situé au-dessus du mur du haut de l'ancien  **cimetière** , celui-ci a subi des dégradations et menace de s'effondrer sur les tombes adjacentes. Le crépi du mur extérieur de  **l'ancien presbytère** , côté route de la Montagne, sera refait en même temps.

➤ Un remplacement partiel des  **ordinateurs**  de l'école (fixes et portables) a été réalisé au deuxième trimestre.

➤ Un lave-vaisselle a été installé dans la maison des associations.

➤ Quatre  **radars pédagogiques**  ont été achetés pour être installés aux entrées du village. Nous espérons que cela amènera chaque automobiliste à prendre conscience de la vitesse de son véhicule et à ralentir.

La société Bâtir et Loger a terminé l'aménagement de trois appartements dans l'ancienne mairie. Les locataires vont emménager en juillet

**Les travaux de réfection du cimetière auront lieu du 11 juillet au 16 septembre 2016.**

## Tarifs Municipaux

### **Concession cimetièrè**

Pour une durèe de 30 ans : 100 € le m<sup>2</sup>

Pour une durèe de 50 ans : 150 € le m<sup>2</sup>

### **Columbarium :**

Pour une durèe de 15 ans : 600 €

Pour une durèe de 30 ans : 900 €

### **Droits de place :**

Fête foraine : 4,70 € le mètre linèaire

Dèballages occasionnels : 45 €

Marché de producteurs : 0,45 € le mètre linèaire

plus 2,10 € si utilisation de l'électricité

### **Bibliothèque municipale :**

Adhèsion habitant de Bellegarde : 3,50 €

Adhèsion famille de la commune : 6 €

Adhèsion famille villages voisins : 15 €

Remplacement cartes perdues/détruites : 3,50 €

### **Salle des fêtes :**

Caution pour salle : 700 €

Caution pour prêt du micro et de la sono : 300 €

Caution pour respect des recommandations en matière de tri sélectif : 50 €

Location aux habitants de la commune : 400 €

Location aux associations de la commune :

1<sup>ère</sup> location de l'année consentie à titre gratuit, nettoyage 85 €

Utilisations suivantes sur la même année civile : 200 €, nettoyage compris

### **Salle de la Verchèrè :**

Caution pour salle : 300 €

Caution pour respect des recommandations en matière de tri sélectif : 50 €

Location : personnes de la commune : 140 €

Personnes extérieures : 220 €

### **Salle du bas de la Maison des Associations :**

Caution pour salle : 250 €

Caution pour respect des recommandations en matière de tri sélectif : 50 €

Location personnes de la commune : 140 €

### **Vidéoprojecteur :**

Location 15 € pour une utilisation de 4 heures. Au-delà, 2,5 € /heure d'utilisation en plus.

Caution : 150 €

### **Prêt d'un écran :**

Caution : 150 € - Prêt : gratuit

### **Prêt d'une sono portable aux associations de la commune :**

Caution : 1000 € - Prêt : gratuit

### **Cantine :**

Applicable à la rentrée scolaire 2016

Réservation avant le 25 pour le mois suivant :

3,40 € le repas enfant

Réservation après le 25 : 4,10 € le repas enfant

### **Garderie périscolaire :**

Applicable à la rentrée scolaire 2016

Forfait : 56 € par enfant, payable sur 4 périodes au cours de l'année scolaire

Forfait périodique dégressif à 27,50 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille inscrit.

Ticket occasionnel : 2,10 € la séance

### **Chenil**

Frais : dossier et recherche du propriétaire : 20 €

Frais de garde pour un animal par jour : 15 €

## Site Internet

**Associations et professionnels**, le site Internet de la commune vous est ouvert. Vous souhaitez figurer dans les rubriques « Associations » ou « Artisanat, commerce, industrie », n'hésitez pas à nous contacter en mairie ou par mail : [adjoint3bellegardeenforez@orange.fr](mailto:adjoint3bellegardeenforez@orange.fr). Vous pouvez apparaître au minimum avec la mention de votre raison sociale et vos coordonnées ou offrir plus de visibilité aux habitants par une présentation de vos activités et, éventuellement, un lien avec votre site internet ou une page Facebook.

**Particuliers**, vous souhaitez être informés des manifestations ou des événements sur la commune, inscrivez-vous à la newsletter soit sur le site soit en mairie.

## Une saison culturelle à Bellegarde-en-Forez : ça bouge !

**Samedi 2 avril**, la saison culturelle de Bellegarde-en-Forez a débuté avec deux pièces de théâtre jouées par la troupe « **désir et ratas** » de Saint-Héand. Un public nombreux a pu ainsi passer du rire au... rire, et applaudir ces comédiens amateurs.

**Jeudi 28 avril**, un peu plus d'une centaine de personnes sont venues assister à une conférence sur les cathédrales, à travers laquelle **Henry HELFRE** nous a fait remonter aux XIIème et XIIIème siècles. Né de l'aboutissement du style roman, le style gothique a pris son envol dans le bassin parisien et en Picardie. Henry HELFRE nous a également présenté nos grandes cathédrales gothiques avec de belles photos à l'appui. Comme il l'a rappelé, citant l'historien Jean GIMPEL : « La France a charrié plus de pierres en ces 3 siècles que l'ancienne Egypte en n'importe quelle période de son histoire. » La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la Commission Culture de la Municipalité. Rappelons que Mr HELFRE donne ces conférences bénévolement, et nous l'en remercions vivement.

**Vendredi 3 juin**, la bibliothèque municipale et la commission culture, en partenariat avec la médiathèque départementale de Montbrison, ont invité un auteur-compositeur-interprète ligérien, **Romain LATELTIN**, et son accompagnateur, **Christian Morfin**, pour un spectacle tout public de chansons françaises. Les spectateurs ont beaucoup apprécié le talent, les textes et l'ambiance de la soirée, qui s'est terminée autour du verre de l'amitié. L'après-midi, 3 classes de l'école primaire sont venues découvrir les instruments et apprendre à rythmer les chansons. Certains enfants se sont même découvert des talents de chanteurs(es).

**Vendredi 23 septembre**, la bibliothèque municipale va mettre en place une nouvelle animation : une randonnée littéraire : « **les nuits de Saint-Pierre** ». Des lectures de textes du patrimoine culturel seront offertes au long du chemin de St-Pierre, avec un moment consacré aux étoiles pour profiter du site exceptionnel de la Chapelle. Plus d'informations seront données ultérieurement par la commission communication de la mairie.

**Samedi 5 novembre**, à la Salle des Fêtes, à 20h30, un concert rock, avec la participation de 2 groupes Stéphanais, **ALTAM** et **MIRABO**. Ce concert, qui devait avoir lieu le 14 novembre 2015, a finalement dû être repoussé, suite aux évènements du 13 novembre. Cette année, ils comptent bien nous faire vibrer avec leur musique puissante et des textes chantés en français.

**Vendredi 2 décembre**, à 20h, la saison culturelle de Bellegarde-en-Forez se terminera par un spectacle-conférence « moment de mémoire partagée », autour de la France de 1914-1918. Des témoignages de jeunes soldats, accompagnés d'images de l'époque, seront présentés par un couple d'historiens locaux, **Jeanine et Antoine KOCHER**. Ces exposés seront rythmés par des chansons de l'époque, présentées par le groupe de voix et guitares « **au coin de la rue** » de Montbrison.

## Marché de producteurs locaux

Prochains marchés :

Dimanche 3 juillet

Dimanche 4 septembre

Dimanche 2 octobre

Dimanche 6 novembre

Venez nombreux, le beau temps a été invité.

## Transports scolaires

Les inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2016-2017 ont commencé. Rendez-vous sur le site internet [www.loire.fr](http://www.loire.fr) jusqu'au 30/09 ou au SITS à Veauche, du 13/06 au 16/09 les mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les mardis de 14h00 à 18h00.

Tarif de 110 € majoré de 30€ pour les inscriptions au SITS après le 22 juillet et sur internet après le 31 juillet.





## Périscolaire les jeudis après-midi : bilan de la deuxième année des TAP

Durant cette année scolaire, les enfants de l'école publique ont pu suivre un programme périscolaire très varié dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires organisés par la municipalité. Il y en avait pour tous les goûts, de la culture à la citoyenneté, du sport à l'éveil artistique. Ainsi, nos chers bambins de 5 à 11 ans ont pu créer de jolis tableaux peints sur toile avec Véronique, chanter et apprendre les rythmes musicaux avec Pauline et Lionel (qui ont travaillé ensemble pour apporter une cohérence à l'apprentissage musical), réaliser un film d'animation avec Loren à partir de leurs dessins mis en scène. Pour le sport, Sébastien leur a permis de découvrir certaines disciplines sportives : volley-ball, hand-ball, basket, badminton. L'animation théâtre proposée par Valérie, a eu pour objectif de développer leur expression orale, leur aisance corporelle et leur confiance en soi par différents types de jeux. Dans un cadre d'éducation à la citoyenneté, une animation autour de la relation entre l'homme et l'animal, menée par Estelle, avait pour objectif pédagogique, à partir de cas pratiques, de conduire les enfants à discuter et à réfléchir sur l'importance du lien entre l'homme et l'animal, pour élargir ensuite la réflexion aux relations entre les hommes sur le comment vivre ensemble, les notions de droits et de devoirs, la responsabilité de chacun dans notre société. Deux interventions de M. HELFRE furent menées pour les enfants de 8 à 10 ans, permettant de faire un lien concret entre ce thème et les valeurs de la République et la citoyenneté. Les 8 à 10 ans ont également pu, fin novembre, accomplir une

mission citoyenne, en participant au reboisement des zones déjà exploitées par les carrières de la Loire, par la plantation de diverses variétés de jeunes arbustes.

Mais n'oublions pas les plus petits de 3 et 4 ans, qui ont été pris en charge par le personnel municipal autour d'activités adaptées à leur âge (sieste, jeux d'éveil, activités autour des contes, lectures, etc...). Ces tous petits ont également pu, lors de 3 séances, découvrir la sophrologie avec Agnès, qui était là tout le reste de l'année pour l'ensemble des enfants inscrits.

Une bien belle année, qui s'est terminée en fête lors de la dernière séance du 30 juin, durant laquelle les enfants ont pu montrer tous leurs apprentissages à leurs parents, invités à cette représentation.

Les petits bellegardois de l'école publique devront maintenant attendre le 1<sup>er</sup> septembre pour découvrir la nouvelle programmation qu'ils adoreront à coup sûr.

Les bonnes volontés des habitants de Bellegarde, qui le souhaitent, sont cordialement invitées à venir renforcer l'équipe bénévolement, de façon ponctuelle et sans engagement, que ce soit pour l'accompagnement de groupes ou pour animer un atelier à partir d'un savoir-faire, d'une passion, etc.

Toute proposition sera étudiée avec beaucoup d'intérêt. **Merci de faire parvenir vos candidatures et vos idées de projet à la mairie, nous ne manquerons pas de vous rappeler.**

## Nettoyage par temps de pluie

Nous subissons régulièrement des pluies importantes, les images de certaines villes, début juin, nous incitent à être prudents. Pour éviter que les fossés s'engorgent et que l'eau déborde, il est important que les grilles soient dégagées. S'ils sont prévenus, les services techniques peuvent intervenir, mais parfois il y a urgence. Pour éviter des désagréments dans les habitations, nous incitons chacun d'entre vous de s'assurer que les fossés, proches de son habitation, s'écoulent sans problème et nous remercions ceux qui parfois prennent en charge cet entretien. Attention, toutefois, à ne pas enlever les grilles car les déchets partent alors dans les canalisations et le débouchage est alors plus difficile et plus onéreux

## Le saviez-vous ?

➤ **Bloctel : la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique depuis le 1er juin 2016**

C'est à partir du 1er juin 2016 que la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique a été effectivement ouverte. Depuis cette date, les consommateurs peuvent s'inscrire **gratuitement** sur ce registre d'opposition. Pour cela, ils doivent entrer leur(s) numéro(s) de téléphone fixe(s) et/ou portable(s) sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

➤ **La prime d'activité, le revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation adultes handicapés (AAH) ont été revalorisés au printemps 2016. Le point sur les sommes allouées.**

Chaque année, les montants du RSA (Revenu de solidarité active), de la prime d'activité et de l'AAH (Allocation adulte handicapé) bénéficient d'un coefficient de revalorisation. Les nouveaux montants sont en vigueur depuis le 1er avril dernier, avec effet rétroactif.

Le montant forfaitaire du revenu de solidarité active (RSA) est revalorisé à 524,68 euros mensuels pour une personne seule (524,16 euros en 2015) (décret n°2016-538).

L'allocation adulte handicapé (AAH) garantit un revenu minimal mensuel en complétant les ressources des personnes handicapées. Au 1er avril, son montant est de 808,46 euros.

➤ **De nouveaux critères d'éligibilité pour toucher les APL**

Trois changements sont à prévoir à partir de juillet 2016 : Un plafond de loyer sera instauré, au-delà duquel le montant des APL sera dégressif. À partir du 1er octobre 2016, les APL ne sont plus accordées aux enfants dont les parents sont assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). À partir du 1er octobre 2016, la Caf prendra en compte le patrimoine du bénéficiaire, comme c'est le cas pour le versement du Revenu de solidarité active (RSA), pour déterminer le montant de l'allocation, dès lors qu'il excède 30 000 €.

➤ **Baisse du prix du Gaz.**

Les tarifs réglementés de vente de gaz proposés par Engie ont connu une baisse de 0,61% en moyenne à compter du 1er mai 2016 par rapport au barème en vigueur en avril 2016. Pour information, les clients ayant souscrit un contrat à prix de marché fixe ne sont concernés ni par les baisses, ni par les hausses du tarif réglementé pendant la durée de leur contrat.

➤ **Les échanges et annulations de billets de train deviennent payants**

Échanger ou annuler son billet de train, des opérations qui sont devenues payantes depuis le 1er mai. A moins de 30 jours du départ, il faudra désormais déboursier 5 euros pour voir son billet remboursé ou échangé. Moins de 48 heures avant, le tarif passe à 15 euros

➤ **Frais d'itinérance : téléphoner en Europe coûtera moins cher**

Si vous voyagez en Europe, votre facture téléphonique devrait fortement baisser. A compter du 30 avril ce qu'on appelle "les frais d'itinérance" sont divisés par quatre pour les appels et l'utilisation d'internet et par trois pour les SMS. Concrètement, les appels sont désormais plafonnés à 5 cents la minute, 2 cents par SMS envoyé et 5 cents par mégabit de données mobiles, hors TVA. Une forte diminution, décidée par l'Union européenne et qui amorce la disparition totale de ces frais d'itinérance prévus pour juin 2017.

➤ **Les tarifs des notaires en baisse**

La baisse des tarifs des notaires varie selon les actes notariés. Cette baisse s'établit à 1,33% pour les actes de vente immobilière, 1,45% pour les actes de prêt, 1,38% pour les actes de notoriété et 1,36% pour les déclarations de succession. Pour les mutations immobilières le montant des émoluments du notaire ne pourra pas dépasser 10% de la valeur du bien. Cette mesure concerne les ventes des biens immobiliers de faible montant comme des terres ou des biens situés en milieu rural, des caves ou des parkings en milieu urbain.



## Le saviez-vous ? (suite)

### ➤ **Bourse de lycée et bourse au mérite : les conditions d'attribution évoluent à la rentrée 2016**

À partir de la rentrée scolaire 2016, les conditions de demande et d'attribution des bourses d'études de lycée sont simplifiées et harmonisées avec celles des différentes bourses nationales, du collège à l'enseignement supérieur.

La bourse de lycée est attribuée en fonction des ressources de l'année N-2, soit en fonction des ressources 2014 pour la rentrée scolaire 2016. C'est le revenu fiscal de référence 2014 figurant sur l'avis d'imposition sur le revenu 2015 qui sera pris en compte.

À titre exceptionnel, les ressources de l'année 2015 pourront être prises en compte en cas de modification majeure de la situation de la famille entre 2014 et 2015.

Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un plafond annuel défini par un barème national comprenant 6 échelons. Les plafonds de ressources définis par ce barème dépendent du nombre d'enfants à charge. À chacun des 6 échelons du barème correspond un montant annuel forfaitaire de bourse fixé à : 834 € pour l'échelon 6 ; 744 € pour l'échelon 5 ; 657 € pour l'échelon 4 ; 570 € pour l'échelon 3 ; 483 € pour l'échelon 2 ; 393 € pour l'échelon 1

## Forum des Associations

**Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la Commission Culture organise un forum des associations.**

### Où ?

Salle des fêtes, maison des associations et parking

### Quand ?

Samedi 10 septembre 2016 de 10 h à 17 h

### Comment ?

Dans la salle des fêtes se dérouleront, le matin, successivement :

- une démonstration d'art floral

- une initiation à la zumba

- une démonstration de danse en ligne

Dans l'après-midi, reprise, en alternance, de 2 démonstrations de : danse en ligne et boxe Thaï.

Parallèlement, tout au long de la journée, se tiendront des stands tenus par :

- la FNACA

- la bibliothèque municipale

- le sou des écoles publiques et l'Association des Parents de l'Ecole Privée

- l'amicale du don du sang

- Soleil d'Automne, cette dernière proposant des jeux de cartes, scrabble, etc.....

### Sur le parking :

- à 10h30, départ d'une balade commentée de Bellegarde

- buvette et snack tenus par la classe 2018, avec possibilité, de 12h à 14h, de manger sur place : un chapiteau avec tables et bancs sera à votre disposition

- exposition de véhicules tout terrain

- démonstration de foot avec possibilité de faire des tirs au but

- des structures gonflables et des jeux en bois seront là pour distraire les petits et les jeunes

### Salle du Haut de la maison des Associations

Dans l'après-midi, initiation à un atelier d'écriture

**Et surtout, n'oubliez pas, de 10h à 17h,** inscriptions aux différentes activités proposées par :

- L'A.F.R. à la Salle des Fêtes

- La M.J.C. dans la salle du haut de la maison des Associations

**La journée se terminera à 20h** par un concert de Klaus Kerzen, Bellegardois maintenant bien connu.

Alors à vos agendas, et surtout ne ratez pas cette journée qui est l'occasion de découvrir les différentes associations de la commune et de remercier, **par votre présence**, tous les bénévoles qui œuvrent pour le dynamisme de notre village.

## *Il était une fois le Bronx...*

Quand quelqu'un dit "Je vis dans Le Bronx", la réponse bien souvent entendue est "Oh" ou "C'est un quartier dangereux ?".

La réponse est "oui".

Mais le **Bronx** à **New York** a bien évolué depuis l'époque durant laquelle régnait l'incivilité. Bien que les années 1970 et 1980 sont toujours dans les mémoires et ancrées dans la culture de ce district de New York, aujourd'hui il est davantage connu comme un quartier qui s'est reconstruit.

Bien sûr notre commune de Bellegarde en Forez est bien loin, à tout niveau, du Bronx New Yorkais, mais chaque comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie est une preuve d'incivilité.

Est-ce que certains accepteraient de noter ne serait-ce que sur une ou deux semaines les faits usants qui se produisent dans notre quotidien ?

Pas seulement les incidents « goutte d'eau » mais les attitudes sidérantes quoique désormais habituelles :

- Des mômes chevauchant des bolides de 50cm<sup>3</sup> pétaradants et dont la vitesse est inversement proportionnelle aux bruits qu'ils produisent. Et que dire de leurs papas compétiteurs qui sur leurs toutes nouvelles tondeuses à moteur Briggs & Stratton 650 les surpassent d'environ 2 décibels à 7 heures du matin, un dimanche ?

D'ailleurs à titre purement indicatif, nous vous incitons à aller sur le site web de la commune où sont notés les horaires normalement acceptables et suffisants pour les travaux d'entretien de nos espaces verts. Le bruit est l'une des principales causes de réclamation en mairie. Si la "pollution sonore" peut avoir diverses sources, elle nuit à la tranquillité et détériore la qualité de vie. Les nuisances sonores excessives, de jour comme de nuit sont punies par la loi, puisque " La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui." (Extrait de l'article 4 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

- Ah tiens ! Pourrions-nous faire rythmer espaces verts avec déjections canines ? nous nous posons la question en regardant les ados slalomer avec plus ou moins d'aisance entre les ... Remarquez que certains disent que cela pourrait porter bonheur selon le pied ? Oui, mais quand même un peu de civilité éviterait un trop plein de bonheur !
- Et pourquoi ne pas rappeler aussi que les trottoirs de notre commune ne devraient servir qu'aux piétons et non aux véhicules comme peuvent l'attester les marques trop nombreuses de pneumatiques ? D'autre part, les parkings ne sont pas si éloignés des commerces et nos véhicules ne devraient pas devenir des objets encombrants ? Un véhicule est gênant lorsqu'il est arrêté, stationné ou abandonné sur un emplacement non autorisé. Il est également gênant lorsqu'il est stationné pendant plus de 7 jours consécutifs sur un même emplacement sans être déplacé.
- Pour rappel, est considéré comme un dépôt d'objet encombrant, le dépôt de déchets, matériaux et encombrants en dehors des espaces réservés et/ou en dehors des jours d'enlèvements. La présence de débris provoque des problèmes d'hygiène, d'odeurs et la prolifération d'insectes et nuisibles. Aussi, veillez à déposer vos ordures dans, « et non à côté », des poubelles, conteneurs mis à votre disposition.

Nous pourrions continuer indéfiniment cette liste ou peut-être plus simplement vous renvoyer aux bulletins des années précédentes. Ne dit-on pas que "L'oubli de ses propres fautes est la plus sûre des absolutions." Alors pourquoi changer après tout ?? A l'année prochaine...

## Sou des Ecoles Publiques

La fin de l'année scolaire arrive à grand pas. Les élèves se préparent à quitter l'école pour des vacances bien méritées.

La fête de l'école le samedi 25 juin clôturera l'année scolaire. Elle est pour eux un moment familial, un moment pour jouer ensemble mais aussi pour montrer à tous leur travail par la représentation de leur spectacle qu'ils ont bien travaillé sur le thème des contes dansés. Tout un programme ...

Le Sou des écoles a mené des actions diverses et variées tout au long de l'année. Le Loto, la Brocante dont l'organisation dans le village cette année n'a pas connu une belle réussite à cause des aléas météorologiques. Nous avons également mis en place des nouveautés qui ont connu un réel succès (bourses aux jouets, vente de viennoiseries, vente de fleurs et plants potagers) tant auprès des parents d'élèves qu'auprès des habitants de Bellegarde et nous tenons à vous en remercier vivement.

Cependant l'association a besoin de parents d'élèves encore plus impliqués. Nous sommes actuellement 10 parents d'élèves à organiser les multiples manifestations sur 130 familles fréquentant l'école !!!!! C'est bien dommage...

N'oublions pas que le Sou des écoles est le 1<sup>er</sup> partenaire financier de l'école publique. Le financement des sorties scolaires (transports, activités), le voyage des CM avec nuitées aux Etables cette année, l'achat de livres de la bibliothèque, la remise des dictionnaires au CM2, la venue du Père Noël en décembre, l'achat des jeux de cour et la préparation du spectacle de la fête de l'école par des intervenants extérieurs nécessitent des moyens financiers très importants.

Mais le Sou des écoles a également pour but de créer des liens entre les familles et de partager des moments agréables avec les enfants. Tout cela concerne l'ensemble des enfants de l'école. Cela leur permet un enrichissement personnel et scolaire. L'objectif est que les enfants se souviennent longtemps et agréablement de leur scolarité à Bellegarde en Forez.

L'année scolaire 2016-2017 sera encore riche pour tous les enfants avec les projets des maitresses nombreux et variés. D'où la préparation des différentes manifestations :

- ✓ Bourses aux jouets et puériculture en octobre 2016
- ✓ Loto en janvier 2017
- ✓ Brocante le dimanche de Pâques 2017
- ✓ Vente de fleurs et plants potagers au printemps 2017
- ✓ Fête de l'école en juin 2017

Nous comptons sur votre investissement les années futures... et l'équipe du Sou des écoles vous remercie tous de votre participation et vous souhaite de bonnes vacances d'été...

Les membres du Sou des Ecoles publiques

## Ecole publique

Voici le mois de juin, et avec lui sonne la fin de l'année scolaire.

2015-2016 aura été riche en activités, avec notamment des randos au fil des saisons pour les maternelles, un travail sur la citoyenneté pour les CM, des activités autour du recyclage pour les CE, des sorties « théâtre et cinéma » en lien avec le projet fil rouge de l'année, basé sur le thème « contes en danse », etc.

Mais, nous nous tournons déjà vers la préparation de l'année prochaine qui sera, n'en doutons pas, tout aussi animée.

Nous vous informons par ailleurs que la date de la rentrée des classes est fixée au **Judi 1<sup>er</sup> septembre**.

D'ici là, nous souhaitons à tous de très bonnes vacances.

## La vie est belle à Bellegarde !

Comme en témoigne cette habitante :  
« j’emmène ma fille à pied à l’école, elle va à la danse le jeudi soir à la maison des associations, et moi je me défoule le mardi soir à la zumba. Le week-end en famille, nous chaussons nos rollers pour rejoindre Montrond par la voie verte. »

Et oui, nous avons de la chance à Bellegarde, d’avoir des commerces et des activités de loisirs.

Mais qui se cache derrière toutes ces activités ?

Des associations ...

Et cette année l’association **Familles Rurales** a failli disparaître...

Les bénévoles constituant le bureau se sont mobilisés pour sauver l’association, notre association, votre association...

Nous sommes 300 à profiter des activités et seulement 17 bénévoles pour les gérer.

Danse, gym, zumba, pilates, couture, mais aussi centre de loisirs, accueil jeunes, micro-crèche...

Sommes-nous prêts à abandonner toutes ces activités ?.... Non ! Alors mobilisons-nous !

Nous nous retrouverons le samedi 10 septembre de 10h à 17h au forum des associations du village.

Ce sera l’occasion de nous inscrire aux activités mais aussi de nous rencontrer.

Et .... « **On compte sur vous !...** »

## Happy Dance Together

Fondée en janvier 2009, l’Association Happy Dance Together dispense des cours de Modern line dance et Country line dance à Bellegarde-en-Forez. Elle est ouverte à tous de 13 à 79 ans ! Tous les styles de danses sont abordés sur des musiques pop, disco, funky... et country.

La saison 2015-2016 s’est terminée par une soirée Portes Ouvertes le 17 Juin à la Salle des Fêtes.

Cette année, l’Association a invité Roy Hadisubroto, chorégraphe hollandais et excellent danseur pour animer les stages et la soirée de la journée annuelle en octobre 2016.

Les cours reprendront le lundi 5 septembre 2016 pour les adhérents actuels et lundi 12 pour les débutants.

Comme l’an dernier, Happy Dance Together sera présente au Forum des Associations de la Commune le samedi 10 septembre et proposera des démonstrations de danses enseignées.

Les inscriptions pour les nouveaux adhérents seront prises à l’occasion du Forum ainsi que les lundis de septembre à partir du 12. Les 3 premiers cours sont gratuits et sans engagement.

Les tarifs, lieux et dates des cours par niveau sont sur le site de l’Association :

<http://www.happy-dance-together.com/>

Contact : Raymonde et Georges Baroin :  
04/77/54/81/75 et 06/82/06/80/69

mail : lenid.baroin@wanadoo.fr

## Soleil d'automne

Les marcheurs du club Soleil d 'automne ont passé une belle journée autour de LEZIGNEUX et de LAVIEU, où le repas, tiré du sac, a permis un peu de repos, au pied de la belle église.

Le Club organise le 5 juillet, un voyage à LA PEYROUSSE, joli village de la Drôme, avec visite du musée des vieilles machines et découverte du vignoble en petit train. Le repas sera pris à l'auberge de LAVALOIR, l’après-midi nous visiterons la distillerie.

La fin des activités du Club est programmée le 27 juillet. Ce sera l'occasion de faire une croisière à ST VICTOR SUR LOIRE, avec repas à bord. La journée se terminera par une visite au musée d'ART et d'INDUSTRIE de ST ETIENNE. Pour ces deux déplacements, faites-vous inscrire le plus tôt possible auprès des responsables du Club. A noter que la reprise des activités se fera le 24 août pour tous et le 01 septembre pour les marcheurs.



## Ouverture d'un Pôle d'activités et de soins Adaptés (PASA)

### à la Résidence Mutualiste l'ADRET

Après la création du CANTOU, en 2009, qui accueille 24 résidents atteints de troubles sévères de la maladie d'Alzheimer, la résidence mutualiste l'Adret ouvrira fin 2016, un pôle d'activités et de soins adaptés, pour les résidents souffrant de troubles modérés du comportement. Le but étant de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux.

Ce lieu d'accueil sera situé au niveau -1 de l'établissement. Il sera constitué d'une grande salle avec cuisine, de deux salles d'activités, d'un espace de repos, de sanitaires et d'une terrasse. Une trentaine de résidents, répondant aux critères d'admission, se retrouveront par groupe de quatorze, une à plusieurs journées par semaine selon leur besoin.

Les résidents seront encouragés et guidés par une équipe de professionnels dédiés et spécifiquement formés. Les assistants de soins en gérontologie constituent une nouvelle compétence au sein de cet établissement.

#### **Une journée type au PASA:**

Accueil  
Lecture du journal  
Préparation du repas  
Mise en place de la table  
Repas, débarrassage et nettoyage  
Temps de repos  
Activités  
Goûter  
Retour dans les services

### « les Amis de Saint-Pierre »

Comme chaque année, à l'occasion de la journée du patrimoine nationale prévue le dimanche 18 septembre, la chapelle St Pierre sera ouverte au public de 10 heures à 18 heures avec la présence de membres de l'association entre 14 heures et 18 heures.

Vous pouvez aussi la visiter à tout moment de l'année en empruntant la clé auprès de :

-Monsieur Gilbert BOURRIN (91, rue de l'Orme)

04 77 54 50 89

-Monsieur Joseph JEANPIERRE (86, route de la Verchère) 04 77 54 49 62

-Monsieur Dominique PLANTEROSE (Saint-Pierre)  
04 77 54 56 28

A l'occasion des journées du patrimoine, une visite guidée de l'église est proposée le dimanche 18 septembre à 15h00.



### EPM

Vous êtes nouveaux venus dans nos communes et/ou vous n'avez pas encore essayé la pratique du football, alors il est temps de nous contacter. Notre club, réparti sur plusieurs villages, utilise les structures des quatre clubs fondateurs : Association Sportive Maringes Viricelles Virigneux, Association Sportive Saint Cyr les Vignes, Bellegarde Sports, Saint André Sports.

Il regroupe 264 joueurs de toutes les catégories de U6 à U19 (de 6 à 19 ans), Seniors, Féminines et Foot Loisirs.

Nous vous invitons à découvrir le foot et notre club les mercredis lors des entraînements

Bellegarde 6-7 ans, 8-9 ans et 12-13 ans - St Cyr 10-11 ans

St André 14-15 ans - Maringes 16-17 ans

Vous pouvez contacter le Responsable sportif :

**Maurice Selic** au **06 83 56 20 90**

**Cette année, notre commune a 2 associations septuagénaires : la Clique Notre-Dame de Bellegarde et Bellegarde-Sports. Nous nous devons donc de leur rendre hommage en leur consacrant notre ZOOM sur...**

**Bon anniversaire à toutes deux, et bonne continuation**

## *ZOOM sur... la Clique N.D.B.*

### Historique de la clique

Une première société vit le jour en 1910, mais, malheureusement, la guerre de 1914 l'a obligé à cesser ses activités.

Il a donc fallu attendre la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre, en 1946 pour voir renaître la société sous le nom de Notre Dame de Bellegarde, et ceci grâce à la volonté d'anciens comme Jean Toinon, Antonin Michalet, Marius Goutagnon, Claudius Tardy et beaucoup d'autres. Les répétitions avaient lieu à la maison d'œuvre sur les bords du « Pisse-chat ». Quelquefois Mr le Curé Raynaud venait dire un petit mot et assister aux répétitions. Le car de Jean Séon les emmenait aux différentes sorties, kermesses, concours... La tenue de l'époque se composait d'une chemise et d'un pantalon blanc, d'une cravate bleue et d'un béret noir.

Dans les années 70, les répétitions se font à la salle des fêtes, et la société investit dans une nouvelle tenue : veste et chaussures bordeaux, chemise blanche, casquette et pantalon bleus, et achète des instruments supplémentaires. Pendant plusieurs années, pour Pentecôte, la clique organise un Festival de musique où sont invitées des sociétés renommées, telles que la Musique Militaire de Toul, les Chasseurs Alpains de Viriat, la Gendarmerie Nationale de Paris ...

Dans les années 2000, la société franchit les frontières pour faire une sortie exceptionnelle à Kufstein en Autriche. La tenue vestimentaire change une nouvelle fois : pantalon gris, veste bleue, chemise et casquette blanches. Aujourd'hui le costume a encore évolué : chemise et casquette blanches, pantalon et veste marron.

### Les Présidents successifs

Jean Toinon, Paul Raymond, Frédéric Beutter, Edmond Toinon, Christian Moulin

Actuellement, sous la présidence de Daniel Venet, la clique compte 13 membres du bureau, et 27 musiciens (dont 4 filles). Elle fait une moyenne de 20 sorties par an, dans un rayon de 50 kms.

### Les différents moniteurs

Mr Massardier, Jean Poncet, Claude Grangeon, Henri Perronnet, Penot père et fils, Marcel Barcet, Claude, Grangeon Richard Roux, Cyril Oudin.

Comme toutes les associations de Bellegarde, la clique recherche des musiciens : un chef de musique, tout d'abord, ce qui est primordial pour la continuation du groupe. C'est lui qui trouve de nouveaux morceaux à jouer, qui exerce les autres musiciens, et entraîne toute la formation.

### Les musiciens

Actuellement, la Clique compte 10 clairons, 5 cors, 3 trompettes, 2 basses, 2 cymbales, 4 tambours et 1 grosse caisse. Elle cherche de nouveaux instrumentistes : l'ensemble manque de trompettistes surtout.

Pour en faire partie rien de plus simple : il suffit de se rendre à la salle Tholly, lors des répétitions du vendredi à 20h30. L'inscription est gratuite. Il n'y a même pas besoin de connaître le solfège, il suffit juste d'aimer la musique. L'instrument utilisé est choisi selon la préférence du demandeur. A noter qu'il est plus facile de jouer du clairon. Tous les instruments, ainsi que les tenues, sont prêtés gracieusement.

### Les manifestations

La clique Notre-Dame de Bellegarde organise chaque année en février, 1 potée, avec orchestre, elle participe également à toutes les cérémonies de la municipalité (19 mars, 8 mai, 11 novembre), elle peut s'associer à toute manifestation festive, elle loue son matériel (chapiteau, parquet de danse, etc....). Toutes ces activités lui permettent de subvenir à l'entretien ou à l'achat d'instruments ou de tenues.

Retrouvez en dernière page le poème sur la Clique écrit par un de ses fidèles musiciens.



## Zoom sur... Bellegarde-Sports

**Historique** : Bellegarde-Sports permet de jouer au foot dans la commune, depuis 1946. D'abord installé à La Vaure, le stade s'est ensuite déplacé à La Gare, c'est-à-dire au centre du village. En 1973 il a été agrandi, aménagé, et a pris son aspect actuel. Les vestiaires et la buvette ont été reconstruits en 1992.

### **Les 3 époques :**

- 1946-1968 : à la fin de la guerre, les jeunes du village veulent penser autrement. C'est ainsi qu'ont été créées plusieurs associations, dont le club Bellegarde-Sports et la clique Notre-Dame. C'est Jean Michalon qui a créé le club, et, très vite, cette nouvelle activité a animé le village. Pendant cette période, 2 présidents ont dirigé le club : Lucien JOASSARD et Jean SIGOURE. Les moyens mis à disposition étaient faibles : matériel restreint, difficultés pour s'entraîner, pas d'équipes de jeunes... néanmoins les résultats sont honorables et permettent de pérenniser l'aventure.

- 1968-1990 : après quelques déboires fin 1968, de nouveaux vestiaires sont construits et des jeunes, bons footballeurs, encadrés par Claude Julien et Maurice Thollot, font remonter le club jusqu'au sommet du championnat du district de la Loire. Le stade de la Gare est mis aux normes en 1973. Les équipes de jeunes sont créées dans toutes les catégories d'âges. En 1983 une équipe féminine est formée et une équipe critérium joue dès 1986. Cette période voit Henri LAFFAY, Johnny DUMILLER, Georges VOLPATO, René TISSOT et Christian LACROIX à la présidence. L'équipe fanion connaît le meilleur et le pire, se stabilisant en 2<sup>ème</sup> série du district. C'est à cette époque que des clubs sont créés dans tous les villages alentour.

- 1990-2016 : en 1992 les vestiaires sont remis aux normes, le stade de la Gare prend son aspect actuel. La fin des années 90 voit germer l'idée de fusion avec les clubs de Saint-Cyr, Saint-André et Maringes, et, en 2002, le club des jeunes Entente Plaine et Montagne voit le jour, regroupant tous les jeunes de toutes les catégories. L'équipe fanion monte en 1<sup>ère</sup> série du district. L'équipe féminine s'arrête. Pendant cette période, se

succèdent Maurice Abrial, Gilles Poncet, Bernard Grange et Joseph Jeanpierre à la présidence.

**Aujourd'hui** : le club de Bellegarde-Sports fait jouer 2 équipes séniors qui comptent 52 licenciés et 8 équipes de jeunes sous les couleurs d'EPM rassemblant 300 licenciés. L'équipe fanion évolue en promotion excellence, très difficile pour les joueurs, mais ce niveau est un objectif pour eux et pour le club.

Une question se pose : pérenniser Bellegarde-Sports, ou fusionner avec EPM, le club formateur des jeunes depuis 15 ans... décision difficile à prendre à ce jour...

**Organisation** : le bureau regroupe 11 membres, dont 1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire et 2 personnes responsables des équipes. Une personne salariée s'occupe du lavage des maillots et de l'entretien des vestiaires.

Les dépenses, nombreuses, concernent l'achat de licences, les inscriptions aux ligues, les frais d'arbitrage, le salaire de l'employée, l'entretien du stade et l'achat de matériel. Elles sont à peine couvertes par les recettes, issues de la buvette, des sponsors, des tournois, de la vente des calendriers et de quelques manifestations organisées, tel que les trippes pour la vogue, un concours de pétanque, un concours de belote...

**Souhaits** : bien entendu, la venue de nouveaux bénévoles ... quelques heures par semaine, pour l'entretien du stade : traçage, tonte, etc.... Ce serait bien, aussi, si quelques parents pouvaient venir donner un coup de main, ne serait-ce que pour préparer le goûter des jeunes. Le principal souci du club est le manque d'intérêt : moins de spectateurs lors des matchs, et surtout, lorsqu'un jeune arrête de jouer, il ne vient plus au stade pour encourager les équipes...

**Renseignements** : alors si vous avez envie de participer, afin de pérenniser le club, n'hésitez pas à téléphoner à Jo Jeanpierre au 06.26.68.15.35, qui se fera un plaisir de vous donner toutes les informations. MERCI.

## Agenda du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre

### **1 et 2 juillet**

Gala de danse : Familles Rurales

### **Du mercredi 6 au vendredi 30 juillet**

Centre aéré Familles Rurales

### **Samedi 9 et dimanche 10 juillet**

24 h bouliste non-stop

### **Mercredi 20 juillet 9h00**

Visite guidée Bellegarde

### **Dimanche 14 août 9h00**

Visite guidée Bellegarde

### **Samedi 10 septembre**

Forum des associations

### **Samedi 10 septembre**

Concert Foreverock

### **Vendredi 16 septembre**

Don du sang

### **Samedi 1<sup>er</sup> octobre**

Tripes Bellegarde Sports

### **1 et 2 octobre**

Vogue des vendanges Classe 2018

### **Vendredi 7 octobre**

AG union bouliste

### **Samedi 8 octobre**

Soirée Happy Dance Together

### **Samedi 15 octobre**

Bourse aux jouets - Sou des écoles

### **Samedi 22 octobre**

Banquet - Classes en 6

### **Samedi 5 novembre**

Concert Commission Culture

### **Samedi 12 novembre**

Repas dansant EPM

### **Samedi 19 novembre**

Concours belote Soleil d'Automne

### **Dimanche 27 novembre**

Thé dansant avec l'orchestre « Patricia et Albert »

### **Dimanche 4 décembre**

Marché de Noël APEL

### **Vendredi 2 décembre**

Soirée 14-18

### **Samedi 10 décembre**

Après-midi récréatif Familles Rurales

### **Lundi 26 décembre**

Don du sang

**Attention, il n'y aura pas de lettre en septembre.  
Rendez-vous en décembre pour le bulletin municipal.**

**Un air de trompette ou de clairon  
Peut vous donner quelques frissons  
Pour tous ces instruments à divers sons  
Toutes les semaines nous répétons  
Si vous voulez connaître un truc magique  
Venez jouer de la musique  
C'est une chose magnifique  
De faire partie de notre Clique**

**Et toutes ces fêtes où nous allons  
Banquets, retraites ou Quatre Cantons  
De Montbrison à Saint Chamond  
On est connu dans la région.  
Quand on défile à Bellegarde  
Sur notre passage les gens s'attardent  
C'est certain on la regarde  
Notre Dame de Bellegarde**

**La Clique a fait un long chemin  
N'oublions pas les Anciens  
Aujourd'hui arrivent de jeunes gamins  
C'est sûr, elle jouera demain**

**Georges Blanchard**